

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

**Date de la convocation
et affichage: 20 juin 2013**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 2 juillet 2013**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 2 juillet 2013**

L'an deux mil treize, le 27 juin à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT et M. Michel JOUNENT, Adjoints.

Etaient présents : Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO.

Absents représentés :

M. Georges BREZELLEC donne pouvoir à Mme Annick CLERE,
Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à Mme Mariannick KERVOELEN,
M. William ABBEST donne pouvoir à M. Jacques MARTIN,
Melle Céline THORAVAL donne pouvoir à M. Bernard MORICE,
Mme Jeanne LUCAS donne pouvoir à M. Alain LORANT.

M. Bernard MORICE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 23

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Nous avons le quorum donc nous pouvons délibérer.

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai et donc je vais vous proposer de voter ou pas ce procès-verbal à moins que vous ayez des remarques ou des questions.

M. LORANT : Avez-vous eu une réponse du Préfet concernant le remboursement des indemnités d'avocat ?

M. LE MAIRE : Oui j'ai eu une réponse et je compte traiter ce sujet en questions diverses. Vous aurez la réponse. Y-a-t-il d'autres remarques. S'il n'y en a pas je mets au vote l'approbation de ce PV.

Qui est contre ? Mme Martine POIGNONNEC, M. Michel ROCFORT, M. Michel JOUNENT, Mme Sylviane BRE, M. Alain LORANT, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU, Mme Marie-Françoise HYDRIO, Mme Mariannick KERVOELEN, Mme Pascaline VEDRINE.

Qui s'abstient ? Mme Isabelle QUERE et M. Patrick LE CHEVOIR.

Qui est pour ? M. Bernard MORICE, Melle Céline THORAVAL, M. Jacques MARTIN, M. William ABBEST, M. Albert VASSELIN, Mme Annick CLERE, M. Georges BREZELLEC, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, M. Mathieu TANON, M. Dominique BLANC.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2013 est approuvé par onze (11) voix pour, dix (10) voix contre et deux (2) abstentions.

M. LE MAIRE : Le compte rendu des délégations, **le deuxième point** à l'ordre du jour porte sur un seul arrêté concernant la souscription d'un contrat de droit d'accès multi-utilisateurs de prospectives financières avec la société « Finance active ». Donc la ville a décidé de passer un contrat avec finance active qui permet le droit d'accès multi-utilisateurs via un accès sécurisé à un module de simulation de prospectives financières et ceci pour 1.691,63 € HT.

C'est le seul arrêté dont j'ai à vous rendre délégation.

Le **point n° 3** concerne le rapport d'activité du casino. Je remercie M. MOREL d'être venu et d'être présent et donc comme de coutume chaque année, il va nous présenter en synthèse ce rapport sachant que je vais vous donner juste un chiffre. Le

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

produit des jeux au profit de la commune s'est élevé à 1 072 994 €, soit une progression de 2.23 % par rapport à l'exercice précédent. Je ne vous ai pas coupé l'herbe sous le pied, je vous laisse analyser le reste. Merci.

M. MOREL, Directeur du Casino, présente le rapport d'activité détaillé de l'établissement.
(Ce document est consultable en mairie).

Délibération n° 27/06/2013-01

Rapport d'activité du Casino – Exercice 2011/2012

Monsieur le Maire informe qu'en sa qualité de délégataire de service public, le Casino de Saint-Quay Portrieux a transmis en mairie son rapport d'activités pour l'exercice 2011/2012.

Monsieur le Maire rappelle que le Casino fonctionne par autorisation du Ministère de l'intérieur et selon un cahier des charges signé le 30 août 1996 entre la commune et la Société exploitante.

Monsieur MOREL, Directeur du casino, présente à ce titre le rapport d'activités de son établissement au Conseil municipal. Il précise que le prélèvement au titre du produit des jeux au profit de la commune s'est élevé à 1 072 994 € soit une progression de 2.23 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil municipal prend acte des informations transmises par le Casino dans son rapport d'activités pour l'exercice 2011/2012.

Suite à la présentation par M. MOREL :

M. LE MAIRE : Merci Monsieur MOREL. Je note avec beaucoup de satisfaction que dans un contexte de marché difficile, avec des casinos qui ont tendance à voir leur activité diminuée, vous restez extrêmement actif grâce à votre dynamisme, grâce à des innovations et je note également avec satisfaction la poursuite d'un partenariat tous azimuts du casino avec l'ensemble de notre vie associative. Je vous remercie. Le conseil prend acte de ces informations et nous vous disons bonne soirée.

M. MOREL : Merci à vous.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une façon de vous faire sortir.

M. MOREL : Non j'ai bien compris mais je vais quand même sortir par la petite porte. J'ai parlé tout à l'heure de l'anniversaire du casino qui avait eu lieu le 6 juillet l'année dernière et ce sera le 5 juillet cette année, vendredi de la semaine prochaine. Vous êtes tous conviés bien entendu avec plaisir de 20 heures à 22 heures, buffet champagne. L'invitation sera faite en direct comme cela.

M. LE MAIRE : Merci. Et bien nous allons passer au **point 4** qui est le rapport annuel sur l'activité du service eau et assainissement. Merci à la représentante de VEOLIA d'être venue également comme chaque année pour nous présenter d'une façon synthétique également ce rapport puisqu'il est assez volumineux, il a été mis à la disposition des élus.

Mme Edith FONTENEAU Responsable d'agence VEOLIA, présente le rapport annuel du délégataire du service « Eau et assainissement »

(Ce document est consultable en mairie).

Délibération n° 27/06/2013-02

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Eau et assainissement

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 en date du 6 mai 1995, complété par les décrets n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 et n° 2007-675 du 2 mai 2007, le Maire présente au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal avant le 30 juin 2013.

Mme Edith FONTENEAU de la Société VEOLIA présente à l'assemblée l'ensemble des éléments figurant aux annexes du décret susmentionné. Ces éléments sont constitués d'indicateurs techniques et financiers concernant chaque service.

A l'issue de la présentation du rapport de l'année 2012, le conseil Municipal prend acte du compte rendu d'exploitation des services eau et assainissement.

Questions suite à la présentation de Mme FONTENEAU :

M. MORICE : Concernant les fuites, vous avez une idée approximative des endroits où les fuites sont les plus importantes. C'est sur le port, sur Saint Quay ?

Mme FONTENEAU : Sur la commune de Saint Quay, on avait sensibilisé le syndicat sur la rue des Trois Frères Salaün qui nous posait problème, mais sinon il n'y a pas de point noir, c'est vraiment diffus. Il n'y a pas une canalisation, mais vous le sauriez je pense, qui est en train de casser toutes les semaines ou tous les mois dans les rues de saint Quay. Vous nous verriez toujours au même endroit, ce serait un peu surprenant. Non c'est assez diffus, il n'y a pas de point noir répertorié en tant que tel. 86 % de rendement de réseau, c'est un très bon rendement. Bien sûr il faut toujours aller chercher les fuites et on s'y attache, mais parce qu'il y a eu des travaux régulièrement de faits, il y a un marché à bons de commande que l'Ic a mis en place, qui est déjà mis en place depuis au moins 5 ans où ils font plus de 200.000 € de travaux tous les ans de renouvellement de canalisations et BINIC, SAINT QUAY, ETABLES, tout cela c'est assez bien répertorié. Donc il y a un taux de renouvellement de canalisation qui est bon et qui nous permet aussi, à nous en tant que délégataire, d'avoir un bon rendement aussi. Cela aide.

M. LE MAIRE : Merci, autre question ?

M. VASSELIN : Concernant le traitement des eaux usées, est-ce qu'on peut évaluer le nombre d'habitants de PLOURHAN et celui de TREVENEUC qui sont reliés aux installations de la commune.

Mme FONTENEAU : Ce chiffre là je ne l'ai pas en tête...

M. VASSELIN : Excusez-moi, le chiffre que vous avez indiqué concerne les habitants de SAINT QUAY PORTRIEUX ou l'ensemble des personnes qui sont reliées à la station d'épuration ?

Mme FONTENEAU : Voilà, vous avez effectivement quand je mets « autres services : 2 », c'est les 2 collectivités PLOURHAN et TREVENEUC qui sont reliées et cela correspond à 37 m³ d'eau que nous on estime par rapport à la consommation d'eau potable. On est bien d'accord que ce n'est pas le réel puisqu'on a les eaux claires parasites qui viennent en plus, et TREVENEUC et PLOURHAN ont des eaux claires parasites. Je ne jette pas la pierre plus sur SAINT QUAY qu'ailleurs et donc du coup ce n'est pas 37.000, en réalité c'est plus. Maintenant on a le même calcul pour SAINT QUAY et pour les autres et on se rattache à la consommation d'eau potable des abonnés raccordés à l'assainissement. Et cela correspond à 37.000 m³ pour ces deux communes. Si vous voulez le détail, le nombre, je pourrais vous le donner mais je ne l'ai pas en tête, très sincèrement je ne l'ai pas en tête.

M. LE MAIRE : En fait, je peux rajouter que dans le cadre des conventions que nous avons avec ces deux communes, TREVENEUC représente 3 % à peu près, non PLOURHAN pardon parce qu'ils ont un système autre autonome. Donc PLOURHAN 3 % et TREVENEUC 11 %.

M. ALLENOU : PLOURHAN et TREVENEUC ont des syndicats d'eau, donc il peut y avoir des gens abonnés à ces syndicats qui rejettent pour l'assainissement vers SAINT QUAY, non ?

M. LE MAIRE : TREVENEUC n'en n'a pas. TREVENEUC est complètement pris en charge par nous.

Mme FONTENEAU : TREVENEUC fait partie de la Communauté de Communes.

M. ALLENOU : Pas pour la fourniture d'eau.

Mme FONTENEAU : Si, si.

M. ALLENOU : Pas complètement pour la fourniture d'eau.

Mme FONTENEAU : Pardon, TREVENEUC fait partie de la Communauté de Communes et il s'avère qu'on est aussi délégataire sur TREVENEUC donc on connaît les consommations d'eau. Pour la partie de PLOURHAN, vous avez raison, on a une communication avec le délégataire ou plutôt le prestataire de service de PLOURHAN qui nous communique les consommations d'eau sur les abonnés reliés à SAINT QUAY.

M. ALLENOU : Vous n'avez pas le chiffre ?

Mme FONTENEAU : Je n'ai pas le chiffre mais c'est tout à fait transparent, je pourrais le transmettre à la mairie, il n'y a pas de souci.

M. ALLENOU : D'accord. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre question, nous allons prendre acte de ce rapport pour l'année 2012 et remercier Mme FONTENEAU.

Le point 5 est un peu lié puisqu'il s'agit de l'assainissement et des conventions avec les communes de TREVENEUC et de PLOURHAN.

Délibération n° 27/06/2013-03

Assainissement – convention avec la commune de TREVENEUC et de PLOURHAN

Monsieur le Maire rappelle que le rejet des eaux usées en provenance des communes de Tréveneuc et de Plourhan dans le réseau d'assainissement collectif avant traitement à la station d'épuration de Saint-Quay-Portrieux est encadré par des conventions.

Ces conventions régissant les conditions techniques, administratives et financières du raccordement des effluents de Tréveneuc et de Plourhan ont été prorogées par avenant jusqu'au 30 juin 2013 afin de les mettre en correspondance la date de prise d'effet du nouveau contrat d'affermage de Véolia fixée au 01 juillet 2013.

De nouvelles conventions tripartites doivent être mises en place entre la commune de Saint-Quay-Portrieux, les communes de Tréveneuc et de Plourhan et le nouveau délégataire. Ces conventions tiennent compte des dispositions du nouveau contrat d'affermage, des prescriptions du nouvel arrêté préfectoral de rejet de la station d'épuration (*dossier en cours d'instruction par les services de l'Etat*) et du programme d'investissement résultant du schéma directeur d'assainissement.

En attendant la validation définitive par les communes de Tréveneuc et de Plourhan, des projets de conventions transitoires de déversement des eaux usées ont été élaborés. Il est proposé au Conseil Municipal d'en approuver les termes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les conventions transitoires de déversement des eaux usées pour les communes de Tréveneuc et de Plourhan,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

M. LE MAIRE : **Le point 6** concerne l'Office de Tourisme alors j'en profite pour saluer Serge LACROIX qui est venu en réunion plénière avant-hier et qui s'est présenté. Il va nous synthétiser je dirais le compte administratif 2012 et le budget 2013.

Délibération n° 27/06/2013-04

Office de tourisme – Examen du compte administratif 2012 et du budget 2013

Monsieur le Maire indique que le Comité Directeur de l'Office de Tourisme a approuvé, en séance du 19 mars 2013, le compte de gestion de l'Office de Tourisme pour 2012, et son compte administratif, en concordance avec ce premier document.

Monsieur Serge LACROIX, Directeur de l'Office du Tourisme, présente au Conseil Municipal les comptes 2012 et l'affectation des résultats au budget 2013 de l'Office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Prend acte.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

Après la présentation par M. LACROIX :

M. LE MAIRE : Merci Serge LACROIX.

M. ALLENOU : Ce n'est pas vraiment une question mais je voudrais féliciter le nouveau Directeur pour la présentation claire de comptes qu'il vient de nous faire. On aimerait avoir la même chose pour la commune entière.

M. LE MAIRE : Très bien. Si vous en êtes d'accord on va prendre acte de ces éléments.

Nous passons au **point 7** le compte de gestion....

M. LORANT : Monsieur le Maire, j'ai une déclaration à faire.

Compte-tenu des délais tardifs dans lesquels vous nous avez transmis les documents, documents à savoir que le compte administratif doit être voté pour le 30 juin, une partie des élus et moi-même quitterons la salle pour protester contre le manque de communication, le manque de documents et aussi le nombre de points inscrits à l'ordre du jour. Mettre 45 points à l'ordre du jour, je vous avais dit lors du dernier conseil municipal qu'il serait peut-être temps de refaire un conseil municipal la semaine d'après, vous n'avez pas suivi notre demande, donc on vous laisse à votre conseil.

M. LE MAIRE : Très bien. Alors je vais vous répondre avant que vous ne quittiez la salle. Je pense que vous êtes libres, simplement les quinoocéens apprécieront. Chaque année les documents vous sont envoyés comme cela a été fait cette année, c'est-à-dire il y a déjà 8 jours, c'est un premier point, et ensuite en ce qui concerne l'importance des points à l'ordre du jour, je vous signale qu'il y en a 10 ou 15 de plus qu'avant le moment où vous avez soit supprimé soit restreint mes délégations, donc nous sommes obligés de passer ou de repasser un certain nombre de points. Maintenant je note votre comportement.

Sept (7) élus quittent la séance (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT , M. Alain LORANT, Mme Sylviane BRE, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO).

M. LE MAIRE : Compte-tenu de ces départs, nous allons vérifier si nous avons le quorum ou pas. Attendez... Donc nous sommes onze (11) sur vingt trois (23) donc on n'a pas le quorum. Puisque nous n'avons plus le quorum nous ne pouvons plus siéger, nous ne pouvons plus délibérer donc nous referons un conseil

M. JOUNENT : Monsieur le Maire, s'il vous plaît...

M. LE MAIRE : Attendez , vous permettez je termine ma phrase. Donc nous referons un conseil mardi prochain, je vous enverrai une convocation dès demain.

M. JOUNENT : Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Oui, vous voulez faire une déclaration aussi ?

M. JOUNENT : Je n'ai pas de déclaration à faire, une remarque. On vous a prévenu lors de la plénière que la date du conseil ce soir était mal choisie parce qu'il y a un débat sur les éoliennes à BINIC. Ceci a conduit plusieurs élus , pas les moindres, à s'absenter. D'autre part, vous n'avez pas eu la possibilité de tomber d'accord avec Madame la Trésorière Municipale pour qu'elle soit présente ici. Donc il y avait deux bonnes raisons pour décaler le conseil municipal. Alors déjà que ce soir on aborde le problème du compte administratif et du compte de gestion avec trois mois de retard par rapport à l'année dernière, on avait bien dans ces trois mois la possibilité de se réunir. Vous ne l'avez pas fait, vous avez fait encore un calcul et regardez où cela nous conduit ce soir. Un désastre devant la population etc... Donc je suis vraiment navré que vous n'écoutez vraiment personne. Vous faites les réunions dans le cadre de votre confort personnel, vous passez deux jours...

M. LE MAIRE : Bon attendez, vous permettez...

M. JOUNENT : Vous passez deux jours à SAINT QUAY PORTRIEUX et le conseil municipal peut avoir lieu un autre jour que le jeudi. C'est tout.

M. TANON : Ce n'est pas le Maire qui a planté la séance du conseil municipal.

M. JOUNENT : Non mais elle aura lieu mardi, cela remettra ça.

M. LE MAIRE : Je pense que malheureusement les excuses que vous apportez pour ne pas examiner ces choses importantes n'ont pas de valeur dans la mesure où, s'il vous plaît je ne vous ai pas interrompu donc vous me laissez parler. Premièrement si nous n'avons pas examiné ces comptes plus tôt c'est parce que la Trésorière Mme BERTIN n'a pas transmis, comme d'ailleurs on vous l'a dit en plénière il y a deux jours, au service financier représenté ici par Frédérique ISSELIN, les documents avant le 1^{er} juin. Deuxièmement, nous fixons les dates et les ordres du jour en fonction des possibilités. Troisièmement, certes il y a une réunion ce soir de débat public des éoliennes, il y en a sept à huit dans le département, voilà il se trouve que nous avons planifié les conseils municipaux dès le début janvier, que vous avez reçu les dates, et cette date du 27 juin était prévue dès le début janvier. Au sujet des éoliennes d'ailleurs je vais faire une parenthèse

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2013

qui me paraît plus intéressante pour les quinocéens que le reste. Il se trouve que j'ai eu l'occasion la semaine dernière de puiser à bonne source les informations sur l'évolution du dossier éolien ce qui nous intéresse bien sûr c'est d'essayer d'avoir la maintenance des éoliennes et je sais que toutes les chances de SAINT QUAY PORTRIEUX restent valables. Voilà c'est une information que je voulais vous donner. Maintenant nous allons donc arrêter ce conseil...

M. MORICE : Est-ce que je peux prendre la parole avant que la séance soit levée ?

M. LE MAIRE : Non mais attendez, je termine je vais vous laisser la parole puisque vous la demandez. Il n'y a pas de souci. Donc je pense que toutes les raisons que vous donnez pour ne pas siéger ce soir sont de mauvaises raisons, en tout cas elles seront appréciées à leur juste valeur par les quinocéens présents.

M. MORICE : Concernant le débat éolien ce soir le thème c'était « les usagers de la mer » ce qui explique que Georges BFREZELLEC et William ABBEST étaient présents pour cette réunion. Ce qui explique que compte-tenu de l'évolution de la situation le quorum ne soit plus atteint. Si la date du conseil municipal avait été choisie en dehors des créneaux, le problème ne se serait pas posé.

Intervention de M. TANON : Oh si la date ...

M. LE MAIRE : Attends. Alors il se trouve que cette réunion des éoliennes a été fixée bien après la nôtre et effectivement ce que dit Bernard est tout à fait juste, le thème peut tout à fait justifier la présence de Georges BREZELLEC à cette réunion. Simplement moi je n'y suis pour rien si un certain nombre d'élus considèrent qu'ayant reçu les dossiers en retard alors que cela fait six ans qu'ils les reçoivent exactement à la même période ne veulent pas siéger.

M. MORICE : On parle bien là de faire le conseil municipal le jour où il y a un débat éolien. Ce n'est pas la première fois que vous faites cela. Vous avez déjà fait un conseil municipal quand il y avait un conseil communautaire et vous l'avez fait en connaissance de cause. C'est ce qu'on appelle vulgairement du « foutage de gueule ».

M. LE MAIRE : Non non non non ... écoutez

M. TANON : ça te va bien de parler de « foutage de gueule » ah oui tu es un spécialiste.

M. LE MAIRE : C'est votre appréciation mais je pense que vraiment les quinocéens vous savez ils sont lucides, ils savent très bien qui a envie de s'occuper d'eux et de l'avenir de la ville et qui a envie de gêner soit disant le Maire etc... et d'être obnubilés par le Maire. Ce qui n'a aucun sens mais voilà bon nous clôturons le conseil et nous nous réunirons à nouveau avec une autre convocation mardi soir à 18 heures 30 et donc je prie les quinocéens présents de recevoir toutes mes excuses.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 20
